

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rochefort, le 5 décembre 2024

Conseil de gestion du Parc naturel marin Avis conforme sur les travaux de protection du Fort Boyard

Le conseil de gestion du Parc naturel marin s'est réuni ce jeudi 5 décembre pour la première fois dans les nouveaux locaux de l'OFB à Rochefort – regroupant les équipes du Parc naturel marin, du Service départemental de Charente-Maritime et de la Brigade mobile d'intervention. Lors de cette séance, le Conseil présidé par M. Jean Prou a rendu un avis conforme favorable aux travaux de protection du Fort Boyard et a échangé sur l'état d'avancement de l'analyse risque pêche.



Le Fort Boyard - © Ronan Lucas / OFB

Avis conforme sur les travaux de protection contre la houle du Fort Boyard

Le conseil de gestion a été saisi pour avis conforme sur la demande d'autorisation environnementale relative à « l'opération pour la protection contre la houle du Fort Boyard » portée par le Département de la Charente-Maritime, propriétaire du monument.

Quel est le projet ?

Situé dans le pertuis d'Antioche et rattaché à la Commune de l'île d'Aix, le Fort a été édifié sur un haut-fond formé par un banc de sable appelé la « longe de Boyard ». A l'origine, le Fort était protégé par un éperon faisant office de brise-lame sur sa face Nord, d'un havre d'accostage côté Sud, et d'une risberme en béton entourant le bâti et servant de premier système de protection. Des blocs de granit périphériques venaient protéger l'ensemble. Les assauts des vagues et de la houle ont eu raison de ces ouvrages menaçant aujourd'hui la pérennité du monument.



Vue 3D - Source APS établi par ARTELIA 2022-
Dossier de demande CD 17 2024

Pour enrayer sa mise en péril, le projet du Département prévoit de reconstruire ces ouvrages de protection à l'identique, en recourant à des ouvrages préfabriqués à terre afin d'éviter au maximum les risques d'impact sur le milieu marin. Sur site, les travaux comprendront des opérations de terrassement, la pose des ouvrages (éperon et havre d'accostage) amenés par flottaison, du remblaiement, de la réfection de la risberme, de la pose des blocs de protection périphériques ainsi que toutes les finitions nécessaires. Ces travaux seront planifiés de juin 2025 à juin 2028, avec à terme, **une ouverture au public.**

Les enjeux environnementaux du secteur

Le Fort se situe dans le périmètre de trois aires marines protégées (le Parc, deux sites Natura 2000 au titre des directives Habitats et Oiseaux) et deux Schémas d'aménagement et de gestion des eaux. Les enjeux biologiques de la zone sur lesquels le Parc s'est concentré pour son analyse du dossier et pour lesquels les effets des travaux sont élevés concernent :

- les habitats des fonds marins sableux et rocheux (de type supports « artificiels » calcaires liés à la construction et sur lesquels se sont développés notamment algues et hermelles),
- le dérangement de nombreuses espèces d'oiseaux marins (laridés, sternes, grand Cormoran, plongeurs, etc) dont de nombreuses macreuses noires trouvant dans ce secteur des zones de reposoir,
- la qualité de l'eau dont l'état est jugé mauvais au titre de la Directive Cadre sur l'Eau (2000), le paramètre déclassant étant la contamination chimique.



Conseil de gestion du 5 décembre 2024 dans les locaux du Parc au 93 rue de la République à Rochefort
© Cécile Barraud / OFB

Avis du conseil de gestion

Après étude du dossier porté par le Département de la Charente-Maritime, de la note produite par l'équipe du Parc et des échanges entre les membres du conseil, celui-ci a émis **un avis conforme favorable pour la mise en œuvre des travaux de protection** (39 pour, 2 abstentions, sur 41 votants).

Cet avis a été assorti **d'une prescription*** relative aux suivis des habitats des fonds marins qui doivent être approfondis et répétés sur une période plus longue (en lien avec la durée de résilience des habitats impactés), et en utilisant le protocole « ZNIEFF » adapté aux habitats rocheux intertidaux, et de **trois recommandations**. Celles-ci indiquent que le pétitionnaire devra veiller à ce que les axes de navigation déjà utilisés par les croisiéristes vers le fort restent identiques pour éviter le dérangement des macreuses, et que si les usages évoluent – en lien avec la fréquentation publique du site - le conseil soit informé de l'évolution de la gestion de l'eau et des déchets. Et enfin, le comité de suivi des travaux devra être élargi aux structures scientifiques.

**Les prescriptions : éléments figurant dans l'arrêté d'autorisation qui devront être mis en œuvre par le pétitionnaire avant, durant et après le projet, afin de s'assurer que les suivis, les méthodes déployées pour réaliser le projet etc. seront de nature à limiter, réduire et/ou compenser effectivement les impacts identifiés.*

L'analyse risque pêche : où en est-on ?

Lancé en 2020, le projet ARPEGI (Analyse Risque Pêche PErtais Gironde) mené par le Parc naturel marin en lien avec les comités des pêches vise à **évaluer les incidences des activités de pêche professionnelle sur la conservation des espèces et habitats d'intérêt européen**.

Les travaux menés et en cours depuis 4 ans s'articulent en **3 grandes étapes** : la réalisation d'un état des lieux des activités de pêche, des espèces et des habitats concernés ; l'évaluation du risque de porter atteinte à la conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire par les activités de pêche professionnelle maritime ; et les propositions de mesures de réduction de ces risques lorsque nécessaires.

Lors du Conseil, les résultats stabilisés de **l'évaluation des risques de porter atteinte aux objectifs de conservation des habitats** ont été partagés à l'assemblée, ainsi que **les grands principes des mesures de gestion** qui permettront de réduire ces risques. Les principaux risques identifiés portent sur la conservation des vasières et du banc de maërl situés à l'intérieur des pertuis et de quelques zones sablo-vaseuses à l'ouest des îles de Ré et Oléron, en lien avec la pratique d'engin trainant (chalut de fond et dragues à coquillage).

En 2025, seront partagés les résultats stabilisés de **l'évaluation pour les espèces et les potentielles mesures envisagées pour les réduire. Le conseil de gestion se prononcera ensuite sur les mesures de réduction retenues** prenant en compte leur efficacité environnementale, leurs conséquences socio-économiques, et leur faisabilité technique, pour les proposer *in fine* aux services de l'Etat.

Elections de deux nouveaux membres du bureau

Le conseil de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis est composé de 70 membres. Les 6 collègues qui le composent rassemblent des professionnels des activités maritimes, élus locaux, services de l'Etat, scientifiques et associations. Le bureau est une représentation restreinte du conseil de gestion. Il participe également à la mise en œuvre de la politique du Parc.

Suite aux départs de M. Puyrazat (représentant le Grand port maritime de La Rochelle) et de M. Marionneau (représentant du Comité régional de la conchyliculture des Pays de la Loire), deux nouveaux représentants du collège des socio-professionnels ont été élus au bureau :

Sandrine GOURLET (Grand port maritime de La Rochelle)

François DEWALLES (Comité régional de la conchyliculture des Pays de la Loire).

QUELQUES MOTS SUR...

Le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis est un espace protégé qui a pour objectifs essentiels : la connaissance du milieu marin, sa protection, et le développement durable des activités maritimes. Il couvre 6500 km² d'espace marin et estuarien, et borde plus de 1300 km de côtes. Les 8 Parcs naturels marins font partie de l'Office français de la biodiversité.

L'Office français de la biodiversité (OFB)

Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité est placé sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et de l'Agriculture et l'Alimentation. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et en Outre-mer. Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socioéconomiques comme citoyens.

Contact presse

Cécile Barreaud

Chargée de communication et de sensibilisation

06 99 87 84 98 – cecile.barreaud@ofb.gouv.fr

Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

93 rue de la République – 17300 Rochefort - www.parc-marin-gironde-pertuis.fr